

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE LUCHAPT

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTIN Guillaume, Maire.

Nombre de conseillers municipaux :	en exercice :	10
	Présents :	8
	Votants :	9

Date de convocation du conseil municipal : 11 février 2022

Date d'affichage de la convocation : 11 février 2022

**PRESENTS** : MM. MARTIN Guillaume, CHEGARAY Henriette, DACLON Gérard, CHÂTEAU Joël, COUTURIER Stéphane, RENARD Bertrand, HELIAN Magali, HURBE Laëtitia.

**EXCUSÉE** : Mme JOSPIN Avril (pouvoir à COUTURIER Stéphane).

**ABSENTE** : Mme VAN AUBEL Annemée.

M. ***DACLON Gérard*** a été élu secrétaire.

### **ORDRE DU JOUR**

1. *Approbation et signature du PV du 21 janvier 2022 ;*
2. *Approbation des statuts de la SEM de Val de Vienne Sensations (VVS) ;*
3. *Projets BP 2022 ;*
4. *Questions diverses : Aménagement de la zone humide, La Gazette, Point sur le ramassage des OM, etc....*

-----  
**Objet** : *Approbation et signature des PV du 21 janvier 2022.*

Le PV est approuvé à l'unanimité.

-----  
**Objet** : *D2022003 : Approbation des statuts de la SEM « Val de Vienne Sensation ».*

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière réunion, il avait été décidé de reporter la décision compte tenu des modifications à apporter.

D'autre part, Le Maire informe le Conseil municipal que lors de la réunion du 27 janvier 2022 avec le Sous-Préfet, il a été décidé d'apporter les modifications complémentaires suivantes :

- **Article 3** indiquer que la liste des activités est non exhaustive + rajouter, pour l'activité pêche : « en liaison avec la fédération et les associations » ;
- **Article 54** concernant les apports (les modifications de calculs et d'apports restent conformes aux dispositions du CGCT).

Le Maire donne lecture des nouveaux statuts proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuve les statuts présentés,

- Autorise le Maire à signer les statuts de la SEM Val de Vienne Sensation et tout document se rapportant à ce dossier,
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

-----

**Objet : D2022004 : Devis STPR – Travaux de renforcement de voirie communale.**

Le Maire donne connaissance du devis STPR concernant des travaux sur la voirie communale qui s'élèvent à 24 975,25 € HT soit 29 970,30 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise STPR pour un montant de 24 975,25 € HT soit 29 970,30 € TTC.
- Autorise le Maire à signer le devis et tout document se rapportant à ce dossier ;
- Charge le Maire de solliciter les subventions auprès de la CCVG et du département dans le cadre de la subvention ACTIV' volet 3 ;
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

-----

**Objet : D2022005 : Devis STPR – Travaux de voirie à « La Signe ».**

Le Maire donne connaissance du devis STPR concernant des travaux sur la voirie à « La Signe » qui s'élèvent à 24 632,75 € HT soit 29 559,30 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise STPR pour un montant de 24 632,75 € HT soit 29 559,30 € TTC ;
- Autorise le Maire à signer le devis et tout document se rapportant à ce dossier ;
- Charge le Maire de solliciter les subventions auprès de la CCVG et du département dans le cadre de la subvention ACTIV' volet 3 ;
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

-----

**Objet : D2022006 : Devis STPR – Travaux d'entretien de la voirie communale.**

Le Maire donne connaissance du devis STPR concernant des travaux d'entretien sur la voirie communale (Chez Bouillat – Chez Fontaudier – Les Grands Plats – La Pinière – Chez Mairine – Chez Rioux – Chez Boulard – Le Verger) qui s'élèvent à 11 552,50 € HT soit 13 863,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise STPR pour un montant de 11 552,50 € HT soit 13 863,00 € TTC ;
- Autorise le Maire à signer le devis et tout document se rapportant à ce dossier ;
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

-----

***Questions diverses :***

• **Aménagement de la zone humide.**

Une proposition d'aménagement réalisée par les cantonniers est présentée en séance.

Propositions du Conseil Municipal :

- Penser aux aménagements des entrées de la zone à aménager.
- Planter des tonnelles pour recevoir des vignes.

Une enveloppe budgétaire sera décidée lors de la réunion du conseil municipal de Mars.

- **La Gazette :**

Le Maire demande aux membres du conseil municipal en charge de la gazette, la rédaction d'une nouvelle édition informant les habitants des travaux prévus en 2022, du nouveau mode de collecte des ordures par le SIMER, etc...

- **SIMER – Point sur le ramassage des ordures ménagères :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le nouveau mode de collecte des OM a débuté sur la commune le 20 janvier 2022. La collecte a lieu le jeudi tous les 15 jours (les poubelles doivent être sorties la veille).

Afin de faire le point, le SIMER propose à chaque commune, de centraliser les demandes des usagers et de les faire remonter pour disposer d'une vision globale à l'échelle de la commune.

**A SIGNALER :**

- Un client n'a pas reçu le courrier d'information et se trouve non informé des nouvelles dispositions.
- Mr et Mme Renard, Mr et Mme Klein (à vérifier) n'ont pas de de bacs.

-----

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.